THE CAT FANCIERS' ASSOCIATION, INC.

World's Largest Registry of Pedigreed Cats

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'AFFIXE©

USAGE INTERNE
Cattery # _____
Date_____
Run-in #_____

POLICE D'ENREGISTREMENT & DE RENOUVELLEMENT

1. La Cat Fanciers' Association va enregistrer initialement un affixe pour une période de cinq ans. Le prix d'enregistrement est actuellement de $50.00 (sujet à changement).
2. A l'expiration de la période initiale de cinq ans, et de chaque période renouvelée, l'éleveur peut demander une prolongation de cinq ans de l'enregistrement. Il n'y a pas de limite au nombre de prolongations autorisées, mais pas plus d'une prolongation par renouvellement n'est permise. Le prix du renouvellement est de $20.
3. La responsabilité incombe à l'éleveur de demander un renouvellement de l'enregistrement de l'affixe. La CFA envoie un message (maximum deux) pour signifier l'arrivée à expiration, mais le fait de ne pas avoir reçu ces avertissements ne pourra pas servir de base pour des plaintes dans l'éventualité où le nom d'affixe serait ré attribué à une tierce personne.
4. Chaque période de renouvellement de cinq ans commence à l'expiration de la période payée précédente. La taxe de renouvellement est payable pour le jour d'expiration de la période payée précédente. Par exemple, si la période d'enregistrement d'un affixe expire le 31 mars 2003 et que l'éleveur la renouvelle le 1er décembre 2003, la prochaine date de renouvellement effective est le 1er avril 2008 et la période de prolongation expire le 31 mars 2008
5. L'utilisation par son propriétaire de l'affixe, comme préfixe ou comme suffixe, n'est pas autorisée au delà de la date d'expiration. En cas de renouvellement de l'enregistrement de l'affixe, ce dernier pourra être ajouté aux noms des chats enregistrés individuellement après l'expiration et avant la date de renouvellement. La/les taxe(s) pour correction d'enregistrement et/ou addition de suffixe sera/seront appliquée(s)
6. Pour les affixes enregistrés **dès le 1er janvier 1988:** Une fois un affixe enregistré, un/des éleveur(s) autre(s) que le demandeur original peut/peuvent être ajouté(s) à l'enregistrement au moyen d'une nouvelle demande d'affixe signée par TOUS les propriétaires officiels de l'affixe. Le prix est le même que celui en vigueur pour l'enregistrement d'un nouvel affixe. La période de validité est de cinq ans à partir de la date de ré enregistrement. Pour les affixes enregistrés **avant le 1er janvier 1988:** un/des éleveur(s) autre(s) que le demandeur original peut/peuvent être ajouté(s) à l'enregistrement au moyen d'une lettre signée par TOUS les propriétaires officiels de l'affixe. Le prix est le même que celui en vigueur pour l'enregistrement d'un nouvel affixe. Cependant, l'affixe ne sera pas soumis à la règle de renouvellement.

REGLES CONCERNANT L'ACCEPTABILITE D'UN AFFIXE

7.Des affixes déjà existants ne peuvent pas être attribués.
8. Un affixe ne peut pas excéder douze (12) caractères, espaces, traits d'union, etc. inclus.
9. Un prénom , par ex. Marie, Frank, John, ne peut pas être utilisé.
10. Des titres tels que Princesse, Duc ou Madame ne peuvent être utilisés.
11. L'affixe ne peut pas être le nom d'une race reconnue.
12. Une fois enregistrés, les affixes ne peuvent pas être changés. Si vous désirez utiliser un autre affixe dans le futur, il sera nécessaire de refaire une demande pour un affixe nouveau/supplémentaire. Un éleveur peut avoir plus d'un (1) affixe enregistré.

NOTES GENERALES

13. L'affixe sera enregistré entièrement en lettres majuscules.
14. Les noms uniques ou inventés ont plus de chance d'être acceptés, du fait qu'ils satisferont plus facilement les règles ci-dessus et ont moins de risques d'entrer en conflit avec des noms déjà enregistrés.
15. Les deuxième, troisième ou quatrième choix de nom SERONT UNIQUEMENT UTILISES si le(s) choix précédent(s) n'est/ne sont pas disponible(s). Inscrivez UNIQUEMENT COMME CHOIX DE RESERVE DES NOMS QUE VOUS ACCEPTERIEZ COMME AFFIXE si nous ne sommes pas en mesure d'enregistrer votre premier choix.
16. Vous n'êtes pas tenu d'inscrire un second, troisième ou quatrième choix de nom mais ne pas le faire peut entraîner un délai supplémentaire si votre seul choix ne peut être retenu pour cause de conflit avec un affixe déjà existant (voir #7 ci-dessus). Vous pouvez joindre une liste séparée si vous désirez que nous examinions plus de quatre possibilités.

UTILISATION DES AFFIXES

17. Préfixe: Les chats élevés par le(s) propriétaire(s) d'un affixe enregistré en CFA porteront ce nom comme préfixe.
18. Addition/Suppression de Suffixe: Le nouveau propriétaire d'un chat peut ajouter son affixe comme suffixe (précédé de "of") à condition qu'ainsi, le nom du chat ne dépasse pas la limite de 35 espaces. Tout suffixe déjà existant sera supprimé au moment de l'addition de l'affixe du nouveau propriétaire. La taxe en vigueur pour addition/suppression de suffixe sera appliquée.

Compléter la section ci-dessous (ne pas détacher à la ligne ci-dessous) et renvoyer le formulaire À la CFA accompagnée du paiement de $50.00. Garder une copie pour référence si désiré.

Demande d'Affixe

Svp, IMPRIMER ou ECRIRE LISIBLEMENT – Les affixes ne doivent pas dépasser douze (12) caractères, espaces,traits d'union, etc. inclus.
Inscrivez vos premier, deuxième, troisième et quatrième choix.
N'INSCRIVEZ PAS un mot que vous ne souhaitez pas accepter comme votre affixe.

1er CHOIX

2ème CHOIX

3ème CHOIX

4ème CHOIX

_____
Nom et Prénom(s)

_____
Adresse

_____
Adresse

_____
Localité Etat/Province NPA/Code Postal

Signature: _____

Si la chatterie compte plus d'un propriétaire, Svp compléter ci-dessous:

_____
Nom et Prénom(s)
Signature:_____

_____
Nom et Prénom(s)
Signature: _____